



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 AVRIL 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 18 avril 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 12 avril 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VANNUCCI à Mme CORTICCHIATO, M. BILLARD à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme BIANCAMARIA à M. le maire, Mme BERNARD à Mme NADAL, Mme SICHI à Mme MASSEI, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT

Etaient absents :

M. CHAREYRE, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Député-maire ouvre la séance, fait procéder à l'appel et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Le Procès-verbal du conseil municipal du lundi 13 mars 2017 est adopté.

Monsieur le Député-maire donne ensuite connaissance au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération du conseil municipal du 08 février 2015 dans le cadre des dispositions de l'article L2122-22 du Code général des collectivités Territoriales

Numéro	Date	Objet
2017_43	15/03/2017	portant autorisation d'occupation du domaine public pour les besoins du tournage du web magazine sur la culture en Corse intitulé « SCOOP'ARTE » réalisé par la filière cinéma-audiovisuel de l'IUT di Corsica
2017_44	16/03/2017	Décision de classement sans suite d'une procédure de marché public pour des motifs d'intérêt général Marché subséquent MANUTENTION ET TRANSPORT D'ŒUVRES D'ART A DESTINATION DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES DU PALAIS FESCH-MUSEE DES BEAUX-ARTS - EXPOSITION « Caroline Murat, sœur de Napoléon, reine des arts »
2017_45	17/03/2017	portant règlement d'honoraires à M. Pierre Monserrat, expert près le Tribunal Administratif
2017_46	20/03/2017	Portant modification de la décision attributive de concession contrat n°2466 au S-163 d'une superficie de 3m ² cimetière communal Saint Antoine d'une durée perpétuelle
2017_47	21/03/2017	Avenants n°1 aux marchés 15/022, 15/023, 15/008, 15/009, 15/056, 15/013 Achat de denrées alimentaires pour le service de restauration et la direction de la petite enfance de la Ville d'Ajaccio Lot 1 : Produits carnés viandes congelées Lot 2 : Produits de la mer et d'eau douce surgelés Lot 3 : Fruits et légumes surgelés Lot 7 : Produits laitiers bio Lot 12 : Préparations alimentaires surgelées/réfrigérées Lot 16 : Biscuits
2017_48	21/03/2017	Avenants n°1 aux marchés 15/012, 15/014 Achat de denrées alimentaires pour le service de restauration et la direction de la petite enfance de la Ville d'Ajaccio Lot 15 : Pain et viennoiserie Lot 17 : Sandwichs
2017_49	22/03/2017	Avenant n°1 au marché 16/006 Acquisition de mobilier et accessoires de bureau Lot 1 : Mobilier gamme standard, fauteuils et sièges
2017_50	22/03/2017	Aménagement d'un espace ludique pour enfants jardin de l'Empereur commune d'Ajaccio
2017_51	23/03/2017	Portant régularisation de la décision attributive de concession contrat n° 1788 au plan K-168 d'une superficie de 6 m ² cimetière communal Ancien d'une durée perpétuelle

2017_52	24/03/2017	portant autorisation d'occupation du domaine public pour les besoins de la manifestation « TOUR DE CORSE 2017 » organisée par la Fédération Française de Sport Automobile
2017_53	24/03/2017	Avenant n°1 au marché 15/049 Achat de denrées alimentaires pour le service de restauration et la direction de la petite enfance de la Ville d'Ajaccio Lot 5 : Viandes fraîches
2017_54	28/03/2017	Convention d'occupation de locaux scolaires avec Madame Christine Malfroy
2017_55	29/03/2017	Réalisation de diagnostics de performance énergétique du patrimoine de la Ville d'Ajaccio
2017_56	30/03/2017	Travaux de renforcement de la dalle haute du parking du Diamant par plats Carbone
2017_57	30/03/2017	Décision de classement sans suite d'une procédure de marché public pour des motifs d'intérêt général Fourniture, pose et gestion du parc d'horodateurs pour le stationnement payant de surface
2017_58	31/03/2017	portant règlement d'honoraires à M. Henry Marquis, expert près le Tribunal Administratif .
2017_59	31/03/2017	Concession n° 2655 au plan 48.5-Q concession d'une durée de 50 ans de terrain dans le cimetière communal lieu dit Saint-Antoine
2017_60	03/04/2017	Avenant n°1 au marché 14/100 Maintenance et travaux de remise à niveau règlementaire et technique des appareils élévateurs de la Ville d'Ajaccio
2017_61	03/04/2017	Avenant n°2 au marché 12/089 Exploitation et entretien des installations thermiques des bâtiments communaux Lot 3 : marché de type MT1 pour 3 bâtiments à bonne technicité et réactivité
2017_62	03/04/2017	Avenant n°2 au marché 12/089 Exploitation et entretien des installations thermiques des bâtiments communaux Lot 3 : marché de type MT1 pour 3 bâtiments à bonne technicité et réactivité
2017_63	04/04/2017	Réalisation d'un Contrat de Prêt PRUAM d'un montant total de 8 446 197 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des opérations du programme renouvellement urbain des quartiers Cannes – Salines (2017-2020)
2017_64	14/04/2017	Concession n° 2656 au plan 186.4-Q concession d'une durée de 30 ans de terrain dans le cimetière communal lieu dit Saint-Antoine
2017_65	14/04/2017	portant autorisation d'occupation du domaine public pour les besoins d'un tournage réalisé par l'émission de télévision « Echappées Belles » – France 5

2017_66	14/04/2017	Marché d'Acquisition de véhicules et machines pour les services municipaux Lot 2 (un véhicule électrique)
2017_67	14/04/2017	Marché d'Acquisition de véhicules et machines pour les services municipaux Lot 5 (camion nacelle d'occasion)
2017_68	14/04/2017	Marché d'Acquisition de véhicules et machines pour les services municipaux Lot 4 Un aspirateur broyeur de feuilles de grande capacité sur essieu routier neuf
2017_69	14/04/2017	Marché de travaux relatif à la reconstruction du groupe scolaire 8 classes sur site aux Salines et du parc paysager Lot 8 (Serrurerie maille métal Corten)
2017_70	14/04/2017	Marché de travaux relatif à la reconstruction du groupe scolaire 8 classes sur site aux Salines et du parc paysager Lot 11 (Elévateurs –Ascenseurs)
2017_71	14/04/2017	Marché de travaux relatif à la reconstruction du groupe scolaire 8 classes sur site aux Salines et du parc paysager Lot 9 (Toile tendue vinyle)
2017_72	14/04/2017	Avenant n°1 au marché 12/102 Mission de Maîtrise d'œuvre pour la création du bassin de rétention de 40 000 m3

1. Point d'information aménagement de la Place Campinchi et Halle des marchés
Rapporteur : M. le maire

Dès le mois de mai 2014, la ville d'Ajaccio a lancé une réflexion portant sur un projet global qui s'appuie sur les atouts et potentialités de la Cité Impériale. Cette réflexion ne consiste pas à faire table rase du passé, bien au contraire : la ville doit se réinventer. Il faut puiser en sa spécificité d'île méditerranéenne (avec son patrimoine et sa douceur de vivre) et en déterminer une stratégie : redéfinir la Cité Impériale sur elle-même. Le projet pourrait se résumer ainsi :

« Faire de ce territoire au potentiel immense, une destination plus attractive pour des touristes, des investisseurs, des ménages, mais également un lieu plus facile à vivre et plus dynamique pour ceux qui y résident où y travaillent. Il s'agit clairement de faire d'Ajaccio une ville où l'on souhaiterait vivre dans l'idéal ». [...]

La volonté de la nouvelle municipalité d'Ajaccio de requalifier des espaces publics de la frange portuaire depuis la Citadelle jusqu'à la gare est un enjeu majeur pour le développement de la ville.

Dans ce contexte, l'aménagement de la place Campinchi est la « première pierre » d'un projet plus vaste destiné à doter Ajaccio d'un ensemble de fonctions stratégiques pour le développement économique et touristique. La ville est en effet le deuxième port de croisière français avec plus de 400 000 touristes qui visitent chaque année la ville et ses environs. La place Campinchi, interface économique et touristique, au travers d'un développement local, doit devenir la vitrine de l'identité et des savoirs faire de la ville tournée vers la mer. [...]

Amorcer la requalification du littoral portuaire d'Ajaccio.

Ce nouveau grand projet pour la ville d'Ajaccio s'amorce avec l'aménagement de la place Campinchi et la réalisation de la halle des marchés. [...]

Révéler les strates de la façade urbano-portuaire d'Ajaccio

Avec l'ouverture des fouilles, les ajacciens ont retrouvé une partie de leur patrimoine ; l'histoire des quais est intimement liée à la fabrication de l'épaisseur portuaire de la ville. En effet, l'évolution de la ligne de côte depuis le XIXème Siècle montre que la ville s'est développée successivement sur le territoire maritime entraînant une évolution du rapport ville/mer. Jusqu'à aujourd'hui invisibles pour les ajacciens, le projet s'attachera à révéler les différentes strates historiques de la ville. Cette démarche de mémoire se veut pédagogique dans un souci de narration de l'édification de l'espace urbano-portuaire. [...]

Valoriser le romantisme du quai Napoléon Bonaparte

Nous souhaitons conserver le charme romantique de la ruine que l'on pourra découvrir à distance, toute mise aux normes d'accessibilité et de sécurité risquant d'en effacer la poésie et l'imaginaire. Comme pour une fouille archéologique, c'est d'une passerelle, offrant un nouveau point de vue placé dans le prolongement de la mairie, que l'on surplombera l'ouvrage. [...]

Autour de la mairie, deux éléments sont au cœur du nouveau dispositif urbain :

- Côté mairie, c'est l'impression d'un petit désordre arrangé que l'on percevra après la fouille archéologique du site. Un jardin aux essences androgènes procurera ce charme attendu.
- En écho à l'histoire de la ville et du site, un bassin rappellera que la façade Nord de la mairie se reflétait dans les flots. C'est également par le reflet que notre intervention est en connivence avec l'histoire de la cité impériale. Le quai retrouvera le rapport à l'eau. [...]

Structurer l'aménagement à partir du tracé du quai Napoléon III

De par sa valeur patrimoniale moindre, le quai Napoléon III témoigne d'une importance autre.

Tout en conservant son tracé, il nous a semblé pertinent d'en réduire le fossé au travers d'un dispositif laissant à voir sa profondeur et en créant un lien propice aux cheminements piétons entre la ville et la place. De nuit, un éclairage en fond de fouille propose une scénographie lumineuse et spectaculaire.

Au droit de l'Office du tourisme, un parvis unitaire surélevé, sans stationnement, créera une liaison piétonne confortable entre la ville et la place. Ce dessin d'espace public s'inscrit dans une volonté de processus en deux phases initiant la disparition du stationnement des voitures à long terme tout en élargissant de manière significative l'espace dédié aux piétons et aux terrasses des commerces. [...]

Une composition classique pour une place méditerranéenne

La composition de la place met en évidence les deux grandes promenades qui la traversent : celle de la ville au port et celle de la Mairie à la halle. La première met en relation les quais jusqu'à l'ancienne halle, aujourd'hui Office du tourisme. Le second parcours est un axe à vocation culturelle. Il relie la Mairie, lieu du futur musée Napoléon, à la halle puis au square pour enfants. Si le premier a la force de l'évidence, le deuxième est plus singulier. Il emprunte le jardin d'hiver traversant la Mairie, puis la passerelle surplombant les fouilles. Au débouché, il fait face à la nouvelle halle, dont la « silhouette éloquente » marque l'entrée latérale. Occupant son emprise, elle s'ouvre sur le passage Poggiolo et sur le quai de la République. Trois grands massifs végétalisés orientent très simplement ces parcours. Ils dessinent des allées mais aussi une esplanade à grande échelle. C'est une composition d'une sobriété tonique avec de petits jeux géométriques qui produisent ponctuellement des effets pittoresques. Les grands îlots de verdure croisent les trames directionnelles des pins parasols. Les trames des orangers prodiguent une ombre dense et protectrice. Les sols en

stabilisé, sont recoupés par des rigoles servant à l'irrigation des plantations et à la réception des eaux de pluie. Les sols des chaussées réservées aux véhicules du marché ou aux passages surélevés sont en béton. [...]

Une halle de marché archétypale, ou presque ...

Entre intérieur et extérieur, les halles de marché sont des espaces polyvalents. Ouverts pour des usages variés, ils sont aussi contenus pour immerger les utilisateurs dans une ambiance commerciale. L'architecture est directement influencée par la figure archétypale de l'ancienne halle des maraîchers, aujourd'hui Office Municipal de Tourisme. Elle symbolise l'héritage minéral de la ville d'Ajaccio dans un dialogue typique de camaïeu d'orangers, d'ocres et de jaunes donnant à la ville toute sa spécificité. Son architecture est aussi profondément insulaire et méditerranéenne. En jouant avec le soleil et les ombres, ses blocs minéraux feront vibrer la façade au gré de la journée et des saisons, offrant un nouveau fond de scène à la place Campinchi. La matérialité est simple : les colonnes polygonales en béton de site incorporent des granulats locaux qui recherchent une tonalité familière et la toiture en tuiles offre depuis la ville un dessin raffiné. [...]

Un espace public propice à une très grande diversité de pratiques

Pour les piétons, cet aménagement est très fluide. Ils circuleront l'hiver dans les grandes allées pour profiter du soleil et en été sous les canopées et les ombrières pour se protéger du soleil. [...]

Ce projet a fait l'objet d'une réflexion pluridisciplinaire ayant pris en considération de façon stricte l'ensemble des éléments du programme de la maîtrise d'ouvrage, des besoins et attentes des ajacciens mais aussi des règles d'urbanisme en vigueur, permettant ainsi une opérationnalité immédiate.

Présentation détaillée cf. rapport d'information.

M. le maire

Mme Giacometti

M. Filoni

M. le maire

M. Luciani

M. le maire

M. le maire :

2. Palais Bonaparte-musée Napoléon : projet scientifique et culturel - Assistance à maîtrise d'ouvrage diagnostic technique et étude de programmation. Suivi architecte conseil.

Rapporteur : M. Stéphane Sbraggia, adjoint délégué

La spécificité de ce territoire s'articule plus particulièrement autour de trois musées dédiés à la mémoire napoléonienne : Le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts, le salon Napoléonien de l'Hôtel de Ville (futur Palais Bonaparte-musée Napoléon) et le musée national de la Maison Bonaparte. L'enjeu pour la Ville d'Ajaccio est donc d'impulser une véritable attractivité vectrice de développement économique, social et culturel, grâce à cette exceptionnelle richesse culturelle et patrimoniale dont les deux atouts majeurs à valoriser sont :

- Ajaccio est le berceau de Napoléon

- Ajaccio possède une des plus belles collections de portraits de la famille impériale
Pour répondre à cette ambition les objectifs complémentaires et concomitants sont les suivants :

- Rénover le musée napoléonien de l'Hôtel de ville (*annexe 1 projet scientifique et culturel*) et le consacrer à l'histoire de la destinée de la famille Bonaparte
- Intégrer ce musée, dans un parcours urbain requalifié, autour de l'ensemble des équipements culturels napoléoniens en cœur de ville, gage d'un attrait renforcé
- Créer une structure administrative adaptée à cette offre culturelle affichant la Cité impériale.

Ainsi, le lancement du projet du musée napoléonien de l'Hôtel de ville constitue, dans ce contexte, la pierre angulaire de la requalification de la ville historique en « Cité Impériale ». (*Annexe 2 préprogramme rénovation*)

Dans un second temps, cette AMO de la maîtrise d'œuvre assistera le maître d'ouvrage dans la sélection de la maîtrise d'œuvre et assurera le suivi du déroulement des études de conception de l'équipe retenue jusqu'à l'appel d'offre des entreprises et vérifiera le respect du programme.

Parallèlement, les missions de l'architecte conseil accompagnera la maîtrise d'ouvrage dans l'ensemble général du processus c'est à dire :

- la sélection et suivi des études de l'AMO Programmiste pour l'Hôtel de ville et Musée.
- le projet culturel et la réalisation du CIAP,
- l'interface de ces deux projets avec la programmation urbaine du cœur de ville.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le Projet Scientifique et Culturel du Palais Bonaparte-musée Napoléon, l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de l'Hôtel de ville et le redéploiement du musée, ainsi que l'assistance de l'architecte conseil ; d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter les subventions auprès des différents co-financeurs (Collectivité Territoriale de Corse, Etat, Conseil départemental) et de signer tous les actes attenants, qui découleraient des demandes de subvention formalisées, à signer tous les actes et documents relatifs à ce projet. L'inscription budgétaire (chapitre 20 article 2031) afférente à la programmation de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et de l'assistance de l'architecte conseil.

M. Luciani
M. Sbraggia
M. Aresu
M. le maire

Vote : UNANIMITE

3. Point d'information Citadelle Miollis

Rapporteur : M. le maire

La Ville d'Ajaccio a pour objectif de rendre vivante la Citadelle Miollis et de l'ouvrir aux Ajacciens. Au delà de l'aménagement d'espaces publics qualitatifs, dans et aux abords du site, il y est envisagé de composer un véritable quartier mixte de centre-ville. Logements, commerces, services, bureaux, équipements culturels, artisanat, hôtels, cafés, restaurants,

auberge de jeunesse... sont autant d'éléments pouvant s'imbriquer et se confronter dans le futur écoquartier de la Citadelle. **Présentation détaillée en annexe.**

M. le maire

4. Rapport pour information. Réalisation d'un ANTIQUARIUM. Baptistère SAN GHJUVA

Rapporteur : Nicole Ottavy, adjointe déléguée

Il s'agit de créer un petit ANTIQUARIUM assurant la valorisation et la conservation pérenne des vestiges et dont les caractéristiques créeront un appel visuel depuis le boulevard Paoli vers la placette et le port. L'espace de présentation délimité doit réserver une possibilité d'accueil occasionnel de visites accompagnées, d'une quarantaine de personnes si possible (jauge d'un car touristique). Ainsi, l'espace public outre la placette à l'Est devrait réserver des dégagements suffisants au pourtour de "l'objet", quelle que soit la forme de présentation retenue. De même, l'enveloppe doit être "transparente" pour une libre perception, attrayante depuis l'espace public, à tout moment, en assurant un éclairage naturel des vestiges en journée. L'enveloppe créée aurait un volume limité à la hauteur des rez de chaussée commerciaux voisins. L'Etat ayant renoncé à la propriété des vestiges et au vu de la délibération n° 2015/413 en date du 26 novembre 2015, le transfert de propriété sera finalisé courant 2^{ème} trimestre 2017 entre la SCI ALBAN et la Ville d'AJACCIO. Afin de réaliser ce nouveau projet d'ANTIQUARIUM, la Maitrise d'Ouvrage sera assurée par la Ville.

Le montant de l'opération sera décomposé comme suit :

1,3 M€ dont : Missions d'études : 50 000 €HT,
Missions de MOE : 150 000 €HT,
Protection des vestiges : 50 000 €HT,
Déconstruction : 50 000 €HT,
Travaux de l'ANTIQUARIUM : 1 050 000 €HT.

Le Financement envisagé s'articulera selon la répartition suivante :

PEI : 50 %,
Collectivité Territoriale de Corse : 30 %,
Ville d'Ajaccio : 20 %.

Enfin, le calendrier concernant le transfert de propriété, la mise en œuvre de l'opération et les travaux se déroulera de la façon suivante :

Transfert de propriété : mai 2017,
Protection des vestiges et déconstruction : Juin-Juillet 2017,
Consultation MOE : Avril-Août 2017,
Etudes de conception : septembre 2017 – Février 2018,
Consultation Travaux : Avril-Août 2018,
Travaux : Octobre 2018 à Décembre 2019.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport d'information relatif au projet de réalisation d'un ANTIQUARIUM baptistère SAN GHJUVA et d'autoriser Monsieur Le maire à solliciter les subventions auprès des différents co-financeurs et à signer tous les actes et documents relatifs à ce projet.

M. Luciani
M. le maire
M. Luciani
M. le maire
Mme Giacometti
M. le maire
M. Filoni
M. Luciani
M. Filoni
M. le maire

Vote : UNANIMITE

Départ de Mme Grimaldi d'Esdra

5. Réalisation du Conservatoire de Musique et de Danse et d'art dramatique Henri TOMASI.

Rapporteur : Simone Guerrini, adjointe déléguée

Le conservatoire Henri TOMASI d'Ajaccio est actuellement installé, essentiellement, dans des locaux en location situés Avenue Maréchal Moncey à Ajaccio. Ces locaux sont insuffisants en termes de superficie et inadaptés à leur usage.

Ils sont de plus inaccessibles aux personnes à mobilité réduite. Le conservatoire utilise également deux studios de danse, ainsi qu'une salle aménagée dans l'ancienne église anglicane située cours Grandval. Son transfert dans de nouveaux locaux adaptés aux nécessités pédagogiques et règlementaires est donc une priorité.

La Ville d'Ajaccio dispose actuellement d'une emprise foncière libérée par la destruction de l'ancien Collège FINOSELLO (cadastré section BK parcelle 84 d'une contenance de 1ha 70ca 20a) sur laquelle elle souhaite implanter le futur conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique à rayonnement départemental Henri TOMASI.

Les besoins exprimés font ressortir la nécessité de disposer d'environ 2400 m² de surface utile dont :

- 1300 m² pour la musique dont un auditorium de 450 m² environ,
- 350 m² pour la musique municipale et les grognards,
- 450 m² pour la danse et l'enseignement de l'art dramatique,
- 300 m² de locaux administratifs et annexes.

Le coût global de ce projet est estimé à environ 8 M€ pouvant faire l'objet d'un financement au titre du PEI sur la mesure culture. Le maître d'ouvrage souhaite que l'opération soit réalisée selon les principes du développement durable. Pour cette raison, il a prévu de constituer une équipe- projet regroupant des compétences en qualité d'usage, en qualité environnementale, en entretien-maintenance et en coût global. **Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'opération de réalisation du Conservatoire de Musique et de Danse Henri TOMASI. Le plan de financement proposé selon la répartition suivante :**

- PEI : 63% (5.04 M€),
- Collectivité Territoriale de Corse : 17 % (1.36 M€),
- Ville d'Ajaccio : 20 % (1.6 M€).

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'opération ; à solliciter les subventions auprès des différents Co-financeurs (Collectivité Territoriale de Corse, Etat, Conseil départemental) et de signer tous les actes attenants, qui découleraient des demandes de subvention formalisées.

Mme Giacometti

M. Luciani

M. le maire

Vote :
UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé M. le Maire, lève la séance à 22H00

 LE DEPUTE-MAIRE
Laurent Marcangeli
Laurent MARCANGELI
